

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 19 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 19 octobre à 20h30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Josée VILLAUTREIX, maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 14 octobre 2021.

Secrétaire de séance : M. PRIVAT Adrien

**PRÉSENTS :**

Mme VILLAUTREIX Marie-Josée, Mme GILLET Catherine, M. GAILLOT Bruno, Mme LEJEUNE Catherine, M. LANNELUC Fabrice, M. PRIVAT Adrien, Mme BELINE Patricia, Mme LARBAT Séverine, M. DALMON Baptiste, M. LEMOINE ROMAIN Frédéric, Mme ROLLAND Dominique, M. HAFID ALAOUI Morad, Mme DUROX Isabelle.

**ABSENTS EXCUSES :**

M. JAUBERT François a donné pouvoir à Mme GILLET Catherine  
Mme PALLAS Rolande

**ORDRE DU JOUR**

1. RESE : rapport annuel 2020 d'exploitation d'eau potable et assainissement
2. Communauté de Communes de l'Île d'Oléron : rapport d'activité 2020
3. Communauté de Communes de l'Île d'Oléron : Agriculture durable – Stratégie d'action foncière sur les friches agricoles 2021-2025
4. Tarifs communaux
5. Fête du Mimosa : demande de subventions
6. Décision modificative

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 14 septembre 2021

Madame le Maire propose au vote l'approbation du procès-verbal du 14 septembre 2021, et demande s'il y a des remarques. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le procès-verbal du 14 septembre 2021 est adopté.

1 RESE : rapport annuel 2020 d'exploitation d'eau potable et assainissement

Madame le Maire informe le conseil municipal que les responsables de la RESE, M. BAJO et M. GAUTIER sont venus présenter les rapports :

- D'eau potable
- D'assainissement collectif
- D'assainissement non collectif

Pour l'année 2020.

Mme ROLLAND Dominique demande si le prix de l'eau au m<sup>3</sup> est le même sur tout le département. Les responsables de la RESE répondent par l'affirmative. En revanche le tarif de l'eau peut varier selon les départements en fonction notamment, des investissements réalisés.

Est abordée également la question de la teneur en calcaire de l'eau (qui est fonction de la zone de captage) et des rejets en mer à La Cotinière.

De même, concernant le réservoir, il est précisé que ce dernier sera repeint lors de sa réhabilitation.

Conformément à l'article L 2224-5 du CGCT, il appartient à Madame le Maire de présenter les documents à l'assemblée délibérante et d'en aviser le public par voie d'affichage pendant un mois à compter de la date de la présente délibération.

Madame le Maire demande au conseil municipal d'approuver les documents présentés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les documents présentés ci-dessus.

## 2 Communauté de Communes de l'Île d'Oléron : rapport d'activité 2020

Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre acte des éléments du rapport d'activité annuel 2020 de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron. Madame le Maire indique les différentes thématiques.

M. Morad HAFID ALAOUI fait part de l'augmentation du tonnage ramassé entre 2019 et 2020 sur les plages et de la problématique des espaces d'apports collectifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte des éléments du rapport d'activité annuel 2020 de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron.

## 3 Communauté de Communes de l'Île d'Oléron : Agriculture durable – Stratégie d'action foncière sur les friches agricoles 2021-2025

Les surfaces en friche\* ne cessent d'augmenter sur le territoire de l'île d'Oléron. Spéculation et rétention foncières, urbanisation et morcellement du territoire en sont les principales causes. Ainsi près de 2000 ha de terrains privés sont actuellement non entretenus et non valorisés. Depuis 2012, la communauté de communes de l'île d'Oléron travaille à identifier et réhabiliter les terrains agricoles délaissés pour installer de nouveaux porteurs de projets ou alors conforter des exploitations existantes. Grâce aux financements du programme Oléron 21, cette action a été renforcée depuis 2019.

Favorables au développement des activités primaires, le débroussaillage et la réhabilitation de parcelles délaissées permettent également de réduire le risque d'incendie et de limiter la prolifération des nuisibles (sangliers, lapins, palombes...) qui causent des dégâts importants sur les cultures mises en place.

Tous ces enjeux sont d'importance majeure pour l'île et ne sont pas incompatibles avec les enjeux de préservation de la biodiversité et du paysage dès lors que des modalités d'intervention et d'entretien spécifiques sont respectées.

La présente délibération présente les 5 axes et secteurs d'intervention retenus pour reconquérir et réhabiliter les friches agricoles :

- Parcelles en friche posant problèmes identifiés comme prioritaires par les communes, agriculteurs ou chasseurs ;
- Parcelles en friche le long des grands axes stratégiques ;
- Parcelles dans les 150 mètres autour des habitations ;

- Ilots fonciers d'intérêt agricole (en partenariat avec le département de Charente-Maritime et le Conservatoire du littoral) ;
- Confortement parcellaire des exploitations existantes.

Les actions seront menées de façon proactive et collaborative par les communes et la communauté de communes avec des moyens spécifiquement dédiés.

Le schéma d'intervention est présenté en annexe de la présente délibération.

Il consistera principalement à :

- Identifier les parcelles et leurs propriétaires dans les zones retenues ;
- Diagnostiquer l'état des parcelles et préconiser des mesures d'intervention adaptées ;
- Informer les propriétaires concernés et le cas échéant les mettre en demeure d'intervenir ;
- Réaliser ou faire réaliser les travaux de débroussaillage en tenant compte des recommandations ;
- Développer la mise en place de couverts végétaux d'intérêt mellifère et/ou agronomique (fertilité) limitant le redéveloppement des friches par la couverture des sols.

Selon les caractéristiques et localisation des parcelles, les opérations de débroussaillage pourront se faire mécaniquement (broyeur forestier) ou par prestation d'éco pâturage (ovins, caprins, ânes...).

Dans ce cadre, les collectivités veilleront à encourager la valorisation des parcelles et leur entretien par les agriculteurs lorsque cela sera possible.

Elles pourront également réaliser du portage foncier (acquisitions) lorsque nécessaire.

\* Une friche correspond à une étape de transition entre une parcelle anciennement cultivée, fauchée ou pâturée et une parcelle abandonnée qui évolue naturellement vers la forêt. On distingue les **friches arbustives** (buisson ou roncier dense, bois taillis, chêne vert) dont la remise en état peut être possible tout en laissant les arbres, et la **friche herbacée ou basse arbustive** (herbes hautes, petits ronciers, petits buissons ou épinettes) qui correspond à un terrain non fauché ou non entretenu depuis 3-5 ans.

Sur proposition de Madame le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**APPROUVE** le principe du schéma d'intervention foncière impliquant une forte mobilisation des communes et de la communauté de communes, joint en annexe ;

**APPROUVE** le principe de nommer un élu et un agent référent pour traiter ces 5 axes d'interventions en collaboration avec la communauté de communes ;

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces opérations.

#### 4. Tarifs communaux

Rapporteur : Catherine GILLET

Mise à disposition de sites d'exposition et d'hébergements 2022 :

	Du 01/01 au 05/06 et du 26/09 au 31/12	du 06/06 au 03/07 et du 29/08 au 25/09	du 04/07 au 28/08	du 11/04 au 25/09	du 11/04 au 25/09
	MONTANT en euros par quinzaine			Période entière	semaine
Cabane bleue n° 1	gratuit	40	70	240	50
Cabane bleue n° 2	gratuit	40	70	240	50
Cabane bleue n° 3	gratuit	40	70	240	50
Cabane bleue n° 4	gratuit	40	70	240	50
Cabane bleue n° 5	gratuit	40	70	240	50
Cabane bleue n° 6	gratuit	40	70	240	50
Le Galis	gratuit	100	200	720	140
Les cabanes Francis	gratuit	100	200	720	140
L'Epinette	gratuit	80	170	600	100
La cabane Pattedoie	gratuit	40	70	240	50
Le Barachois	gratuit	70	130	480	80
La Rabale	gratuit	70	130	480	80
La Boudeuse	gratuit	80	170	600	100
Le Mangin Pallas	gratuit	100	200	720	120
Galerie de la Poste	gratuit	150	300	600	180
L'Espace des Cimaises	gratuit	180	350		200

Espace des Cimaises :

Forfait 4 jours Espace des Cimaises du 11/02/2022 au 14/02/2022 : 54€

Il convient de voter les tarifs 2022 concernant les hébergements suivants :

Hébergement : Montant  
en euros par quinzaine

	Du 01/01 au 03/07 et du 29/08 au 31/12	Du 04/07 au 28/08
Chambre 2pers, cuisine et salle d'eau coloc La Poste	110	220
1 chambre 2pers , cuisine et salle d'eau Cimaïses	100	200
1 chambre 2pers avec salle d'eau Cimaïses logement étage	50	100
1 chambre 2 pers, en coloc kitchenette et salle d'eau Ancienne école	150	150
1 maison 2ch 2 pers logement rue Victor Belliard	200	400
1 ch 2pers en coloc dans une maison dans logement rue Victor Belliard	100	200

Tarif vente au déballage 2021 -2022 : 15 euros la demi-journée

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 13 voix « pour » et une voix « contre » (M. LEMOINE ROMAIN Frédéric) vote les tarifs présentés ci-dessus.

##### 5. Fête du Mimosa : demande de subventions

Rapporteur : M. Fabrice LANNELUC

La fête du Mimosa est programmée pour le 2<sup>e</sup> week end du mois de février 2022. Il est demandé au conseil municipal l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron et du Conseil départemental 17 pour l'organisation de la fête du Mimosa 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron et du Conseil départemental 17 pour l'organisation de la fête du Mimosa 2022.

## 6. Décision modificative

Il convient de prendre la décision modificative concernant la régularisation d'un emprunt

Articles	Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
1641		Emprunts en euros	747,67	
2135	202001	Installation, agencements aménagement des constructions	-747,67	
TOTAL			0,00	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote la décision modificative présentée ci-dessus.

### Questions diverses :

#### 1. Rénovation rue de la République :

1. « Quel est le montant des travaux de rénovation ? » Le coût est de 26500€.

2. « Quel est l'objectif de la municipalité concernant cette rénovation ? »

L'objectif est la rénovation des caniveaux suite à différentes plaintes de riverains.

2. Accueil des camping-cars : « Quand le projet d'un terrain aménagé d'accueil des camping-cars sera-t-il enfin réalisé à SaintTrojan ? Il semble plus prioritaire de budgéter et concrétiser ce projet plutôt que la rénovation de la rue de la république par exemple. »

Madame le Maire indique que la municipalité souhaite que ce projet aboutisse mais qu'il est nécessaire de modifier le PLU, et cette modification devra ensuite être acceptée. Un terrain situé derrière l'entreprise Thémier pourrait éventuellement convenir.

#### 3. Projet immobilier colonie Limoges :

« Avez vous des éléments de réponse à nous communiquer concernant la "lettre ouverte aux conseillers municipaux" qui nous a été distribuée le mois dernier ? (Copie jointe)

Madame le Maire informe l'assemblée que plusieurs recours en contentieux sont en cours et qu'elle n'a pas à répondre à ce genre de courrier dont la teneur des propos est diffamatoire. Cette affaire est entre les mains du tribunal administratif qui tranchera.

#### 4. Cadran solaire :

« Quel est le coût total de la réalisation du cadran solaire sur le mur de la mairie ? (main d'œuvre, honoraires graphique, location d'élévateur ...) »

Le coût total est de 7155€ (location plateforme : 1820€ et réalisation du cadran : 5335€)

#### 5. Fermeture de la route de la Grande Plage le mercredi : impact sur la fréquentation et la sécurité des plages des communes alentours

« Nous nous permettons de reformuler la question car le chef de secteur vous en ayant parlé fin juillet, vous ne pouviez pas ne pas être au courant, d'autant plus que ceci est noté noir sur blanc dans le rapport de fin de saison ?! »

Madame le Maire indique que le rapport de fin de saison n'a pas été communiqué à la mairie. M. Dalmon Baptiste précise qu'après s'être entretenu avec le Commandant Bourgueil, le rapport est interne au SDIS. On dénote a priori un bilan opérationnel en nette baisse et une fréquentation supérieure des surfeurs sur les plages aux alentours.

#### 6. Révision de l'accès aux places PMR :

« Serait-il possible de revoir l'accès aux places PMR de la commune qui sont pour la plupart dangereuses :

**Parking du marais perdu** - cheminement de 70 cm puis 40 cm pour arriver à 60 cm alors que les normes handicapées prévoient 1,4 m minimum avec rétrécissement à 1,2 m, nous vous faisons cadeau de la pente supérieure à 5 % pour y accéder.

**Parking de l'office du tourisme** - la place située à l'entrée débouche sur deux escaliers avec une pente trop forte, trop longue et sans paliers de repos, les places le long du parking de camping-car débouchent sur un trottoir en herbe avec une pente trop forte et trop longue, sans paliers.

**Parking du maréchal Leclerc et au CNCO** - la sortie des places se fait directement sur la route. »

Monsieur Gaillot indique que le parking du Marais Perdu est labellisé « Tourisme et Handicap » donc répond aux normes demandées.

La commune est dotée d'un PAVE – Plan de mise en accessibilité. Les travaux réalisés sur la commune se font en adéquation avec ce document.

Parking Office de tourisme : la situation est conforme

Concernant le parking Maréchal Leclerc, un réaménagement du rond-point de La Poste et de ses abords est prévu.

Fin : 22h25